

Séance du 3 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le trois septembre 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Véronique Bossé, Claudine Marquis, Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Mesdames Claudie Levasseur, directrice générale, Nadye Michaud, trésorière, Marie-Eve Nadeau, adjointe de direction, Vanessa Landry, adjointe administrative ainsi que Messieurs Stéphane Lepage, contremaître des services techniques et Gino Dubé, technicien en loisir, assistent à la présente séance.

Cinq (5) personnes sont présentes dans l'assistance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

24-09-134

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Véronique Bossé que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis, tout en laissant le point « *Affaires nouvelles* » ouvert aux discussions.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-09-135

3.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 AOÛT 2024

Il est proposé par la conseillère Madame Véronique Bossé que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 août 2024 soit accepté tel que rédigé par la directrice générale.

QUE le président de cette séance et la directrice générale sont autorisés à signer ledit procès-verbal.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4.- SUIVI

La directrice générale, Madame Claudie Levasseur, dépose un rapport mensuel des activités passées et de celles à venir.

24-09-136

4.-1 Dépôt et approbation du suivi administratif et l'engagement des employés

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et approuve le rapport de la directrice générale portant sur l'engagement d'employés occasionnels, au cours du mois d'août 2024, nécessaire à la poursuite des activités de la Municipalité.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-09-137

4.-2 Dépôt et approbation du suivi administratif

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil reçoive et accepte le rapport de la directrice générale portant sur le suivi administratif du mois d'aout 2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-09-138

5.- DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Yves Gagné que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du dernier mois, inscrites sur le bordereau numéro Sc-24-012, totalisant une somme de 3 618,44 \$ (chèques numéro 10742 à 10755), le bordereau de paiements direct Pd-24-011, totalisant une somme de 136 565,74, \$ (fichiers no 504 108 à 504 178), le bordereau des transferts électroniques des salaires numéro TÉ-24-007 totalisant une somme de 126 436,13 \$ (fichiers no 1252 à 1261) ainsi que sur le bordereau des prélèvements électroniques numéro PÉ-24-006 totalisant une somme de 111 315,44 \$ (paiements no 5181 à 5248).

QUE ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits sur le bordereau numéro Sc-24-013, totalisant une somme de 5102 ,86 \$ (chèques numéro 10756 à 10759) ainsi que sur le bordereau de paiements direct Pd-24-012, totalisant une somme de 113 313,36 \$ (fichiers no 504 179 à 504 228) et autorise le paiement des déboursés inscrits.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6.- PROJET DE RÉSOLUTIONS

24-09-139

6.-1 Participation à des rencontres et activités

Il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil autorise :

Madame Claudie Levasseur, Directrice générale, à assister au colloque annuel – zone 11 de l’ADMQ, qui se tiendra à Kamouraska le 12 septembre 2024;

QUE ce conseil défraie les coûts des repas et des déplacements des membres du conseil municipal et du personnel qui participeront à ces activités, le tout suivant les modalités prévues aux règlements numéros 2013-339 et 2014-357 *ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AU CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE.*

La proposition est acceptée à l’unanimité.

24-09-140

6.-2 Modification à la numérotation civique – Rue de la Baie

ATTENDU QUE la rue de la Baie, a subi plusieurs lotissements lors des derniers mois ;

ATTENDU QUE la Municipalité est consciente de toutes les répercussions d’un tel changement et est prête à en assumer la pleine responsabilité.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont procédé à une étude du dossier et ils en sont venus à un consensus ;

Il est proposé et résolu à l’unanimité que la Municipalité accepte de modifier la numérotation civique de ces dix propriétés.

QUE les nouveaux numéros civiques de ces propriétés soient maintenant :

- 16, entrée 1 rue de la Baie, anciennement 16 rue de la Baie
- 21, entrée 1 rue de la Baie, anciennement 23 rue de la Baie;
- 23, entrée 1, rue de la Baie, anciennement 21, rue de la Baie;
- 25, entrée 1, rue de la Baie, anciennement 19 rue de la Baie;
- 27, entrée 1 rue de la Baie, anciennement aucun numéro civique;
- 29, entrée 1, rue de la Baie, anciennement 17 rue de la Baie;
- 22 rue de la Baie, anciennement 25, rue de la Baie;
- 24, rue de la Baie, anciennement 27, rue de la Baie;
- 26, rue de la Baie, anciennement 29, rue de la Baie;
- 28, rue de la Baie, anciennement 31, rue de la Baie;

selon la numérotation civique existante et les espaces vacants.

La proposition est acceptée à l’unanimité.

24-09-141 6.-3 Autorisation à présenter une demande de subvention à Patrimoine Canada pour le Festival du Bootlegger

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité mandate et autorise Madame Marie-Eve Nadeau, adjointe de direction, pour présenter une demande d'aide de subvention à Patrimoine Canada pour le Festival du Bootlegger.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-09-142 6.-4 Entente de partenariat entre la MRC de Témiscouata et la Municipalité de Rivière-Blue

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la Municipalité participe au projet Circonflexe qui vise l'implantation de centrales de prêt d'équipements de sport, de loisir et de plein air. La Municipalité aura comme équipement deux paniers de basketball et deux ballons.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-09-143 6.-5 Demande de démolition d'un bâtiment sis au 144, rue des Peupliers Ouest

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de démolition pour le bâtiment appartenant à Madame Linda Tanguay, situé au 144, rue des Peupliers Ouest qui est inoccupé depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le bâtiment a été construit avant 1940 et que Madame Linda Tanguay souhaite démolir le bâtiment et sollicite l'appui de la Municipalité afin d'obtenir l'autorisation requise;

ATTENDU QUE l'immeuble existant n'est pas associé à un évènement ou à un personnage important de l'histoire municipale et ne permet pas de saisir un moment significatif dans l'évolution de l'occupation du territoire, notamment par son rôle ou sa position;

ATTENDU QUE l'immeuble ne possède aucune caractéristique particulière propre à la localité ou à la région et il n'est pas reconnu par la communauté pour évoquer ou représenter l'histoire de la localité et de son identité.

ATTENDU QUE le bâtiment ne témoigne d'aucun courant architectural d'intérêt;

Il est proposé et résolu à l'unanimité, que la Municipalité accepte la demande de démolition de Madame Linda Tanguay

La proposition est acceptée à l'unanimité.

24-09-144

6.-6 Appuie à la semaine nationale de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7.- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun autre sujet de discussion n'est ajouté suite aux précédents échanges.

8.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont formulées à la suite des précédents échanges.

9.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 30, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire Monsieur Claude H. Pelletier, déclare la séance close et lève l'assemblée.

Je, Claudie Levasseur, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale

En signant le procès-verbal, Claude H. Pelletier, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Maire